



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 22 février 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 février 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Sichi, Aurélia Massei, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Stéphane Vannucci et Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Jacques Billard, Christophe Mondoloni et Jean-Pierre Sollacaro à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Christelle Combette à Marine Schinto, Isabelle Jeanne et Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Muriel Piera à Nicole Ottavy, David Frau et Christian Bacci à Simone Guerrini, Isabelle Falchi et Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Alain Nicolai, Paul Mancini et Alexandre Farina à Pierre-Laurent Audisio, Laetitia Maroccu et Marie-Françoise Gaffory Fau à Sébastien Deliperi, Basiliu Moretti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
~~Visa Contrôle de légalité~~

02A-212000046-20210222-2021_035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2021

Affichage : 02/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 22 février 2021

Délibération N° 2021/035

**Don d'une peinture d'Emile Brod "Hyacinthe Campiglia" de
la part de Jean-Baptiste Torre**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Un don généreux est proposé au Palais Fesch pour enrichir les collections du département des peintres corses.

En effet, le professeur d'histoires-géographie, Chevalier des Palmes Académiques, Jean-Baptiste Torre souhaiterait faire don au Palais Fesch, d'une peinture représentant le portrait de Hyacinthe Campiglia, avocat et maire d'Ajaccio d'août 1934 à mai 1935.

Emile Brod

Cortonais de naissance, Émile Brod (1882-1974) s'installe à Ajaccio avec sa famille dès la fin des années 1880. Aux alentours de 1900, il s'inscrit aux cours de Jacques-Martin Capponi (1865-1936) à l'école municipale de peinture et, de cet enseignement issu de la tradition académique parisienne, il gardera une indéfectible passion pour le dessin. Brod associe ensuite sa carrière de fonctionnaire avec ses passions que sont la peinture et la musique. Il sera d'ailleurs chef de la Musique municipale de 1933 à 1953 et s'imposera comme une figure incontournable de la peinture ajaccienne jusqu'à sa mort survenue en 1974.

En 2010, Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts de la Ville d'Ajaccio a organisé une exposition dédiée à Émile Brod, intitulée Disegni aiaccini, et ayant pour propos la mise en valeur l'ensemble des dessins de l'artiste déposés par le Musée de la Corse au Palais Fesch. De plus, afin de promouvoir les collections publiques insulaires, ce projet avait été enrichi par le prêt des œuvres conservées au Musée municipal de Bastia, ainsi qu'au Musée de la Corse et au Conservatoire de la Musique Municipale d'Ajaccio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur Le maire à accepter le don d'un tableau d'Emile Brod représentant le portrait de Hyacinthe Campiglia de la part de Jean-Baptiste Torre ;

D'autoriser Monsieur à signer tout acte administratif relatif à cette donation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du Patrimoine, Livre IV, TITRE IV, chap 1^{er}, L.442-2a ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 février 2021,

Considérant

- Que le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts a pour missions fondamentales de conserver, restaurer, étudier et enrichir ses collections,
- Que le don du tableau d'Émile BROD représentant Hyacinthe Campiglia viendra compléter les œuvres de l'artiste déjà conservées au Palais Fesch, et sera versé à l'inventaire Fesch, sous réserve de l'accord de la commission de restauration du service des musées de France ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous actes administratifs relatifs au don de la part de Jean-Baptiste Torre d'une peinture d'Émile BROD représentant le portrait de Hyacinthe Campiglia.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI